Conseil scolaire Viamonde

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2026-2027

ÉCOLE : École élémentaire Chantal-Benoit
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2026-10-15
REMISE À LA SURINTENDANCE : 16 octobre 2026

AFFICHER SITE WEB : Avant 30 octobre 2026

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Sa Ma et Vi Ra
Nom de la direction de l'école : Shirley Tisdale
Membre du personnel enseignant : Navodhi Dahmer
Membre du personnel non-enseignant : Malory Serchuk
Nom du parent, tuteur ou tutrice : Samira Fakharian
Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud
Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lisa Clark

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la Loi sur l'éducation, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation
On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :
a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

Conseil scolaire Viamonde

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION			
Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027 outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (Novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% des classes.	-Enseignement explicite du chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives. - Cercle check-in/check-out avant et après les récréations - Cercle de communication hebdomadaire	Novembre 2026 : Check-ins 100% font les cercles proactifs Février 2027 : Mai 2027 :	Juin 2027 Formation 29 octobre 2025 (cercle proactifs) 3 décembre 2025 (cercles réactifs)
Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.			
Stratégies/Activités	**Moyen et Mode de communication** P. ex., Pamphlet envoyé par courriel		**Date**
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	Padlet et Powerpoint		Novembre 2026
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :	-Présentation Powerpoint/Annonce quotidienne à la radio scolaire (la semaine de prévention) -Activité de classe -Vidéos		Novembre 2026

	-Affiches incluant les élèves pour une meilleure sensibilisation. -Rassemblement	
Communication <u>à l'intention des parents :</u>	Courriel Communiqué-envoyé les ressources aux parents par l'entremise du communiqué (site web, ressources, astuces…)	Communiqué de novembre 2026

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION			
Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.			
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.			
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs au quotidien : 100% de classes… réalisent des activités favorisent les habiletés sociales, l'empathie et la résolution de conflits.	- Enseignement explicite des matrices de comportements - Utilisation de la plateforme Moozoom - Système d'émulation sur ClassDojo	Septembre 2026 Code de vie et règles de classe sont affichés dans 100% des classes et revues au besoin	Septembre à juin 2026

	- Code de vie et les règles de classe sont affichés dans les classes -Mise en situation, discussions guidées et activités de coopération.	Enseignement explicit de 2 matrices chaque deux semaines lors de rassemblement Points sur classe DOJO et activités récompenses (Mme Shirley) Moozoom : vidéos	Toute l'année scolaire 2026-27
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100%% de classes…			
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école (dernier sondage du Conseil mai 2025) : %	SONDAGE.docx	Discussion à la réunion du personnel du 3 novembre Les élèves feront le sondage la semaine du 9 novembre Discussion à la rencontre de l'équipe de la sécurité et bienveillance	Novembre 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école :			
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques et à enseigner explicitement les droits de la personne en se servant du Parcours des droits de la personne du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (secondaire) ayant participé à au moins une activité de chaque thématique mensuelle du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2026-2027.pdf 100% des classes *(P. ex., pour le Mois d'octobre, chaque classe participe à une activité du Mois des Femmes, 1*	Exemple de formulaire de monitorage Exemple de monitorage 2-Activités systémiques.docx -Lien au calendrier est disponible dans le communiqué hebdomadaire pour les membres du personnel	Novembre : Code de vie et règles de classe sont affichés dans 100% des classes et revues au besoin Enseignement explicit de 2 matrices (--- et-	Juin 2027

activité du Mois canadien de l'histoire islamique, 1 activité du Mois du patrimoine Latino-Américain et 1 activité du Mois de la cybersécurité)	-Un courriel avec les activités est envoyé aux membres du personnel -Intégrer les informations aux annonces de la journée à la radio scolaire -confirmation de participation (courriel, à l'oral, FORMS…)	---) lors de rassemblement Points sur classe DOJO et activités récompenses Moozoom : vidéos	
Pourcentage de classes (élémentaire) ou des élèves (7e et 8e au secondaire) ayant complété le Parcours des droits de la personne – 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_1re 2e et 3e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_4e 5e et 6e année.pdf 2026-2027 GUIDE Les droits de la personne_7e et 8e année.pdf 100%	-Suivre les leçons en salle de classe de la première à la sixième année.		Présentation des certificats et célébration des Droits de la personne au rassemblement du 10 décembre 5e et 6e NOMO et 1e à 4e au gymnase
Date de tenue de l'activité de clôture du parcours d'enseignement des droits de la personne et de remise des certificats aux élèves. Date : 10 décembre -Rassemblement			
Autre indicateur selon les besoins de l'école :			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;
- Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;
- Participation aux **activités offertes par des organismes externes.**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION	
L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.	
Priorité du Conseil : D'ici juin 2027, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.	
Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2027, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.	
Cible des programmes Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.	**Programmes de soutien Stratégies/Activités**
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	• Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; • Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; • Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; • Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles;

	• Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; • Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; • Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; • Élaborer un plan d'intervention; • Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon

	l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; • Appel à la police. • Référer l'élève vers des organismes comme : • Jeunesse, j'écoute; • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • *+FORT* -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). Novembre 2026 Présentation et annonces à la radio scolaire pendant la semaine de sensibilisation à l'intimidation
➢ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; - Offrir l'appui des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);

	- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; - Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; - Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. ***Novembre 2026*** Présentation et annonces à la radio scolaire pendant la semaine de sensibilisation à l'intimidation
➢ Soutien aux élèves qui ont <u>posé</u> des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats);

	- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire; - Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; - Intervention des travailleurs sociaux; - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; - Élaborer un plan d'intervention; - Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer

	un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; - Appel à la police. ***Novembre 2026*** Présentation et annonces à la radio scolaire pendant la semaine de sensibilisation à l'intimidation

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2027, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel**.**

Indicateurs de réussite	**Stratégies/activités**	**Résultats (novembre, février et mai)**	**Échéancier**
Le pourcentage des classes (élémentaire qui utilisent des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs afin de gérer les conflits et les enjeux vécus en classe. 100%	-La directrice fait le monitorage des classes -Inscrire les membres non-formés aux formations du Conseil	Cercle de communication Cercle de réparation	Octobre 2026 Décembre 2026
Pourcentage du personnel administratif qui utilise des approches réparatrices réactives — telles que les questions réparatrices, le chemin de la paix et les cercles réparateurs afin de gérer les conflits et les enjeux vécus à l'école 100%	-Les membres du personnel peuvent indiquer les écarts de comportements en		Tout au long de l'année

	utilisant le FORMS de l'école.		
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (**Élémentaire**) :100%	-Discussions avec les membres du personnel -Partagé le code QR -Partage du processus décisionnel	Le 6 octobre-réunion du personnel	À partir du 8 octobre 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école :	-Encourager la sensibilisation et la formation du personnel scolaire aux pratiques réparatrices pour assurer une approche cohérente et bienveillante dans la gestion des conflits et des comportements difficiles. Partager des outils et des stratégies d'intervention communs afin de soutenir la responsabilité des élèves, de préserver des relations positives et d'éviter que les incidents se répètent.		

Conseil scolaire Viamonde

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION	
Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)	
Pour dénoncer des actes d'intimidation	**Outils pour dénoncer des actes d'intimidation**
➢ L'élève est encouragé à : en parler à un adulte de confiance à l'école ou à la maison, à utiliser et à demander de l'aide pour assurer sa sécurité et celle des autres.	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)
➢ Le personnel de l'école doit :encourager et signaler rapidement toute situation préoccupante à la direction et consigner les faits observés et appliquer les procédures de signalement et d'intervention prévues par le conseil.	- Intervenir Affiche cadre d'intervention - Brisons les préjugés - 2025.pdf

➢ <u>Les parents, tuteurs, tutrices</u> peuvent : communiquer avec l'école/direction pour signaler la situation partager les informations pertinentes et collaborer avec l'équipe-école afin d'assurer la sécurité et le bien-être de leur enfant.	- Utiliser le lien https://forms.cloud.microsoft/r/t8XARA6esY?origin=lprLink

<u>Après le signalement d'une situation d'intimidation</u> :

➢ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Conseil scolaire Viamonde

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire… » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)